



DOSSIER DE MARIAGE

-----*****-----

Entre

NOM : _____

Prénoms : _____

Et

Nom : _____

Prénoms : _____

Date et heures du mariage : _____

TEMOINS : (Nom, prénom, profession, domicile) :

Publié le _____

☐ Nous acceptons la publication d'une photo de notre mariage sur le site de la commune :

☐ Oui

☐ Non

« Lu et approuvé »

Nom+Prénom+Signatures des futurs époux



RENSEIGNEMENTS SUR LE FUTUR ÉPOUX

Nom : _____

Prénoms : _____

Profession : _____

Né le : _____ à _____

Domicilié à : _____

Fils de : _____

Profession : _____

Domicile : _____

Et de : _____

Profession : _____

Domicile : _____

Téléphone : _____

☐ Célibataire, ☐ Veuf de ☐ Divorcé de ☐ pacsé avec: _____

_____ depuis le : _____

Consentement : _____

Autorisation militaire : _____

Rectification d'orthographe de nom : _____

Nationalité : _____

Observations : _____



RENSEIGNEMENTS SUR LA FUTURE ÉPOUSE

Nom : _____

Prénoms : _____

Profession : _____

Né le : _____ à _____

Domiciliée à _____

Fille de : _____

Profession : _____

Domicile : _____

Et de : _____

Profession : _____

Domicile : _____

☐ Célibataire ☐ Veuve de- ☐ Divorcée de ☐ Pacsé de : _____

_____ depuis le _____

Consentement : _____

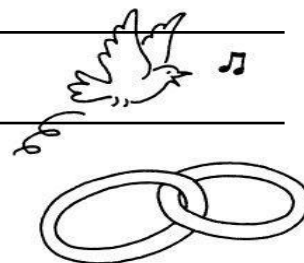
Autorisation militaire : _____

Rectification d'orthographe de nom : _____

Nationalité : _____

Téléphone : _____

Observations : _____



Nom et Prénoms des enfants en commun :

Nom et Prénom	Date de naissance	Lieu de naissance

Constitution dossier Mariage

Pièces à fournir

Pour chacun des époux :

- Copie de la pièce d'identité recto/verso lisible
- Une copie d'acte de naissance de chacun de moins de 3 mois ou 6 mois pour ceux qui sont né à l'étranger
- Copie d'acte de naissance de chacun des enfants s'il y a
- Une copie de titre de propriété, ou certificat d'imposition, ou quittance d'électricité, eau, téléphone, et ou loyer. L'attestation sur l'honneur ne suffit plus.

Pour les témoins :

- Une copie lisible de leur pièce d'identité (copie du passeport ou de la carte d'identité leur profession et domicile *(Les témoins doivent être majeurs à la date du mariage)*)

Pour les veufs(ves)

- Fournir une copie d'acte de décès du conjoint précédent

Pour les divorcés :

- Fournir une copie du jugement de divorce ou une copie d'acte de mariage portant la mention divorce